



République Française

# VILLE DE TOULON


Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Pôle Arrêtés

23/AR111

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 19 JUIL. 2023

## 23/AR111 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MADAME GENEVIEVE LEVY, 2ème ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et son décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, Chapitre II, article 6,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 03 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

**VU** l'arrêté 23/AR33 du 03 mai 2023 portant délégation de fonctions à Madame Virginie PIN, 6ème Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Assurances, Evaluation des Politiques Publiques, Secteurs 6 et 7 (Centre-Ville) et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

**ATTENDU** que Madame Virginie PIN, 6ème Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 1<sup>er</sup> août 2023 au 09 août 2023 inclus,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant cette période,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2023 au 09 août 2023 inclus, et sera habilitée pendant cette période à signer dans le cadre des domaines suivants :

- ASSURANCES
- EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
- SECTEURS 6 ET 7 (Centre-Ville)

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

### Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,

- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
  - les certificats administratifs,
  - les certificats d'affichage,
  - les bons de commande non issus de marchés publics,
- toutes correspondances et décisions se rattachant au domaine des assurances,*
- les décisions d'octroi et de refus des demandes de protection fonctionnelle, les décisions d'indemnisation des agents bénéficiant de la protection fonctionnelle et tout document nécessaire à l'exécution des décisions se rapportant à ce domaine.*

**ARTICLE 2 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Geneviève LEVY, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et Madame Virginie PIN, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 12 juillet 2023

**Josée MASSI**  
**Maire de Toulon**

Transmis au contrôle de légalité le :  
Accusé de réception le :  
Affiché le :  
Notifié le :



# Acte à classer

Imc1215634

1 En préparation 2 En attente retour  
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_1\_2023-07-19T11-00-26.00 ( MI246487188 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230712-Imc1215634-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : 23/AR111 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE AMADAME  
GENEVIEVE LEVY, 2ème ADJOINT AU MAIRE

Date de décision : 12/07/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature

Acte : 99\_AR-083-218301372-20230712-Imc1215634-AR-1- Multicanal : Non

1 1.PDF

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

asser

inuler

éparé

ansmis

cusé de réception

Date 19/07/23 à 11:00

Date 19/07/23 à 11:00

Date 19/07/23 à 11:05

Par MANA ID Sophie

Par MANA ID Sophie